

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE RELIZANE
N°...132...../DEP/2026
N°.....132.....SMP/DEP/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE dont le NIF. N° (424024000048285)

- Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- APPEL D'OFFRE AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES Pour la 3^{ème} Fois N°61/2026 Aux Journaux (Asdaa EL-Malaib en langue arabe en date du 24/08/2026 et (Le Jeune Indépendant en langue Français en date du 24/08/2026) Concernant le projet :

PROJET : Réalisation d'un Collège B5/200R Cité Semmar la Commune de Kalaa .

Lot 02: Demi-Pension Type 200 Rations

Lot 03: Bloc Logements de Fonction (2F3+2F4+1F5)

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres Technique et Financière en date du 13/09/2026 pour la direction des équipements publics

N° du L'offre	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE	MONTANT CORRIGE	Délai	OBS
02	Infructueux				Le Montant Exagier
03	MADANI NOUAR NIF° : 17914370042614501400	32.175.380.53 DA	31.866.932.08 DA	06 Mois	Moins disant qualifier Techniquement

NB : le service contractant est tenu d'inviter tout soumissionnaire intéressé de se rapprocher à nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution Provisoire du Projet, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Le soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des Marchés publics dans un délai de dix (10) jours, à compter de la publication du présent avis 02 dans le BOMOP et les quotidiens nationaux et Presse Electronique Conformément aux dispositions de l'articles 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.